Ecole Notre-Dame de Bon Secours
Skol Itron Varia Wir Sikour
12, rue Pierre-Marie Riou
29720 PLONEOUR-LANVERN

Tél. / Fax. : 02 98 87 61 37
Courriel : eco29.nd-bonsecours.ploneour@e-c.bzh
Site internet : ecolendbsploneourlanvern.fr
Page Facebook : https://www.facebook.com/ecoleNDBS/

Plonéour-Lanvern, le 1er septembre 2020

Chers parents,

En ce premier jour de l'année scolaire, l'équipe éducative se joint à moi pour souhaiter une bonne rentrée scolaire à tous les enfants. Voici quelques informations sur le fonctionnement de notre école :

- **HORAIRES** :

- Les élèves sont accueillis en classe de 8h45 à 9h00. Les portails sont ouverts à 8h45. La matinée se termine à **12h00** et les cours reprennent à **13h30** pour se finir à **16h30**.
- A 16h45, les enfants sont conduits à la garderie. En aucun cas, ils ne sont laissés seuls, sans surveillance.
- En maternelle, le matin, les parents doivent accompagner l'enfant dans les locaux (garderie ou classe) et s'assurer que l'enfant est pris en charge par un adulte.
- **Les élèves déjeunant à la maison ne peuvent être accueillis à l'école qu'à partir de 13h20. Avant cette heure, ils ne sont pas pris en charge par l'assurance scolaire et sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.**

- **ENSEIGNANTS** : voici les enseignants de vos enfants pour l'année 2019-2020

TPS/PS : Virginie LE GUENNO
PS/MS : Tiphen BERNARD
GS : Lydie LE GENDRE
CP : Myriam SOURON-WIEMANN
CE1 : Isabelle PERSON
CE2 : Eric NEDELEC et Gwenaëlle COANT
CM1 : Florence CUDENNEC
CM2 : Géraldine BOUCHARE

TPS/PS/MS/GS bilingue : Mierette NKOUA (remplace Anne MAVIC)
CP/CE1/CE2 bilingue : Céline KERVIEL
CM1/CM2 bilingue : Gwendoline GRIMONPREZ

Dispositif d'adaptation : Guénaël GATE
Enseignante référente : Anne KERHOAS (0298554159)

- Les enseignants peuvent vous rencontrer sur rendez-vous, quand vous le souhaitez.
- La décharge de Direction se fera tous les après-midis de la semaine.

- **CANTINE** : La cantine fonctionne tous les jours de classe. Les Services de la Mairie assurent la préparation et le portage des repas. Deux services de cantine sont mis en place : 12h00-12h45 pour la maternelle et 12h30-13h15 pour le primaire. Le prix du repas est de 3,15 € pour les maternelles et de 3,25 € pour les primaires. Le ticket occasionnel est à 3,70 € le repas.

- **GARDERIE** : La garderie fonctionne de 7h15 à 8h45 et de 16h45 à 18h45 précises le soir. Le personnel de garderie peur être joint par téléphone au **02 98 87 36 69**.

- **SECURITE** :

- Les élèves du Primaire sont autorisés à sortir seuls de l'école le soir, sur autorisation des parents, déchargeant l'établissement de toute responsabilité. Les élèves de maternelle doivent être récupérés en classe par un adulte.
- L'entrée à l'école se fait par le portail côté parking pour les primaires et par le portail côté impasse, pour les maternelles. Les portails seront ouverts à partir de 8h45 le matin et 16h30 le soir. **Tout élève arrivant à l'école avant 8h45 doit se rendre à la garderie**.
- Le stationnement est également interdit devant l'école (stationnement réservé aux cars). Un parking est à votre disposition en face de l'école.

- **Absences** :

- Les familles sont invitées à informer l'école de l'absence de leur enfant par téléphone ou par mail. Les élèves du primaire, soumis à l'**obligation scolaire**, qui reviennent à l'école après une absence doivent remettre à leur enseignant **un mot écrit et signé des parents et/ou un certificat médical** qui sera ensuite inséré dans le registre de la classe.

- **ASSURANCE** : l'école souscrit un contrat d'assurance pour tous les élèves, auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. En se rendant sur l' « **Espace parents** », vous pouvez télécharger une attestation d'assurance « individuelle accident ».

- **TARIFS 2020-2021** (inchangés par rapport à 2019-2020)

- Rétribution scolaire / mois : 23,00 € (gratuité pour le troisième enfant)
- Activités / mois : 2,20 €
- Garderie * Le matin : 1,00 € * Le soir : 1,40 € (avec goûter)

- Au début de chaque mois, vous recevrez par mail la note de votre enfant. Nous vous demandons de la régler dans les meilleurs délais, **avant le 20 du mois**, soit en espèces, soit par chèque libellé au nom de l'« OGEC » ou par prélèvement bancaire, pour faciliter le travail de comptabilité assuré par Mme ANDRO. Pour les règlements en espèces ou par chèque, merci de bien vouloir insérer le petit papillon à découper sur la facture accompagné du règlement, dans une enveloppe fermée, au nom, prénom et classe de votre enfant aîné. **Si vous souhaitez arrêter les prélèvements, modifier votre RIB ou le payeur de la scolarité, merci de nous le signaler**. **Si vous souhaitez mettre en place un nouveau prélèvement, merci de nous adresser un RIB.**

- **AUTRES INFORMATIONS** :

- **Droit à l'image** : dans le cadre de notre travail pédagogique, nous pouvons être amenés à utiliser des photos des élèves de l'école (site Internet, plaquette…). Pour cela, une autorisation parentale est nécessaire. Vous trouverez ci-joint, une autorisation à remplir.
- **Les vêtements** des enfants doivent être marqués. En cas de perte ou d'échange, ils seront plus facilement retrouvés. Les vêtements retrouvés seront déposés dans le hall de la garderie.
- **Les objets** pouvant être dangereux ou les objets étrangers au travail scolaire sont interdits. En ce qui concerne les objets de valeur tels que les bijoux, l'école décline toute responsabilité en cas de perte.
- Votre enfant aîné aura une **pochette bleue de liaison** pour établir le famille-école. Vous y trouverez les circulaires données à votre enfant. Cette pochette sera à vider chaque week-end. **La note d'informations de l'école sera mise dans l' « espace parents » du site de l'école (ecolendbsploneourlanvern.fr) ; vous y accéderez avec le code NDBS29**.
- Une grande importance est donnée à la **discipline** et au **respect** dans notre Ecole. Tout manque de respect des personnes, du matériel… donnera lieu à une sanction.
- Voici les dates des **vacances scolaires** :

- ***Toussaint : du vendredi 16 octobre après la classe au lundi 2 novembre au matin***
- ***Noël : du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier au matin***
- ***Hiver : du vendredi 19 février après la classe au lundi 8 mars au matin***
- ***Printemps : du vendredi 23 avril après la classe au lundi 10 mai au matin***
- ***Ascension : du mardi 12 mai après la classe au lundi 17 mai au matin***
- ***Eté : le mardi 6 juillet après la classe***

Nous vous demandons de bien vouloir compléter les feuilles **blanches** de ce dossier et de les rapporter à l'école pour le **vendredi 4 septembre**, dernier délai. Conservez les feuilles de couleur.

Toute l'équipe éducative est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bonne année scolaire à tous !